

BURKINA FASO
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL

ENQUETE PERMANENTE AGRICOLE

INSTRUCTIONS

AUX CONTROLEURS

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION
Service des Statistiques Agricoles.

EDITION OCTOBRE 1999

INTRODUCTION.....	3
I. PROGRAMME GENERAL DE TRAVAIL DU CONTROLEUR	3
II. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PHASE 1.....	4
FICHE DE CONTROLE PHASE 1 : PREMIERE VISITE	6
* DEROULEMENT DE LA VISITE.....	7
** CONTROLE D'EXHAUSTIVITE ET DE CONCORDANCE DES PARCELLES	7
** <i>Contrôle des mesures de superficies et de placement de carrés.....</i>	<i>8</i>
FICHE DE CONTROLE PHASE 1 : DEUXIEME VISITE.....	9
PREPARATION DE LA PHASE 2.....	10
III. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PHASE 2.....	10
DEROULEMENT DE LA VISITE	11
FIN DE LA VISITE.....	12
FICHE DE CONTROLE PHASE 2:.....	13
IV. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PHASE 3 :	14

INTRODUCTION

La collecte des données dans le cadre d'une enquête statistique est travail d'équipe. Cette équipe est hiérarchisée en trois niveaux : superviseur, contrôleur de terrain, enquêteur de terrain. Le contrôleur est le maillon de la chaîne qui a un contact fréquent avec l'enquêteur et qui garantit (au superviseur) par ce fait l'exécution correcte des opérations de collecte. Il est de sa responsabilité que l'enquêteur fasse la collecte dans les délais et selon les procédures statistiques arrêtées. Ces procédures sont consignées dans le manuel de l'agent enquêteur et leur suivi strict est le garant de la fiabilité des données collectées. Pour le faire appliquer, le contrôleur doit les connaître dans le détail, être communicatif et aussi bien connaître le terrain (localité, route, et les usages de la zone d'enquête).

Il a la responsabilité du suivi et du contrôle technique du travail de 10 enquêteurs auxiliaires. Dans le présent manuel on précise ses fonctions et comment les accomplir dans le but d'une plus grande efficacité du contrôle et donc d'une fiabilité des données collectées.

I. Programme général de travail du contrôleur

L'enquête comporte trois phases distinctes :

Phase 1 : Dénombrement des membres du ménage et mesures des superficies : Remplissage de la fiche 1, fiche 2, fiche 3 et des colonnes 1 à 5 de la fiche 6.

Phase 2 : Prévision des récoltes et estimation des stocks : Remplissage des fiches 4 et 5.

Phase 3 : Récolte et pesées des carrés de rendement : remplissage des colonnes 6 à 11 de la fiche 6.

Chaque phase doit se réaliser impérativement à une époque donnée de la campagne agricole.

Phase 1 : de juillet à août.

Phase 2 : du 15 septembre au 30 septembre

Phase 3 : Commencement et fini avec les récoltes : octobre (céréales sèche) à décembre (tubercule, riz).

Ainsi le programme de travail du contrôleur est établi en fonction du programme de collecte et aussi compte tenu des impératifs du traitement des données.

II. Programme de travail pour la phase 1.

Le contrôleur visite deux fois chaque enquêteur au cours de cette phase.

Première visite phase 1 : C'est la visite de démarrage. Le contrôleur remet à l'enquêteur les fiches de contrôle vierge (F1, F2, F3, F6) en quantité suffisante : Une de chaque type par ménage + deux de chaque type pour réserve. Ces chiffres sont ajustés sur place car on connaît le nombre de parcelles déclarées par les ménages lors du précédent dénombrement. Il remet au besoin le complément du matériel technique et éventuellement l'avance de solde de l'agent. Après avoir salué les autorités, il fait avec l'enquêteur la visite des ménages échantillons pour constater leur existence et 'introduire' l'agent dans ses fonctions : pourquoi et comment il va travailler ?

- Pourquoi l'agent va-il faire le travail : Il s'agit d'une enquête du Ministère qui cherche à calculer les superficies cultivées et à évaluer le rendement des cultures. Ce qui permettra de calculer la production de la province en chaque culture. Dans le village on a choisi selon des critères scientifiques 5 (8) ménages pour faire des mesures.
- Comment l'agent va t'il travailler ?

Il va enregistrer les membres du ménage, recenser les parcelles du ménage et les mesurer toutes. Les informations collectées sont utilisées pour faire des calculs et rien d'autre. Des rendez - vous sont pris par l'enquêteur. S'il obtient un rendez-vous pour le même jour, le contrôleur assiste au début de l'enquête dans ménage (fiche 1, fiche 2) et fiche 3 pour une parcelle. Il corrige les erreurs de l'enquêteur et donne des instructions utiles pour ne plus en commettre. Cette première visite est prévue pour une durée maximum d'une journée. Les autres enquêteurs attendent. En comptant un délai de route de un jour, il faut au contrôleur 20 jours soit, en comptant 5 jours de travail effectif par semaine(samedi et dimanche non compris), 4 semaines. Il visite le dernier enquêteur fin

juillet, ce qui laisse assez de temps à ce dernier pour terminer son travail avant fin août délai de rigueur.

Au terme de cette visite le contrôleur remplit la fiche de contrôle de la première phase (1 fiche pour l'ensemble des villages qu'il contrôle).

Une fois les visites des 10 enquêteurs achevées, le contrôleur établit un programme pour la deuxième et dépose la fiche de contrôle et le programme à la DRA.

Deuxième visite phase 1 : 21 juillet- 9 septembre.

Cette deuxième commence au courant de la deuxième décennie de juillet. Le contrôleur le programme en fonction de ses observations. Les enquêteurs qui ont montré des signes d'incapacités sont visités les premiers..

*** Déroulement de la visite**

Le contrôleur organise une séance de travail avec l'enquêteur. il commence par faire avec lui, le point de la situation dans l'ordre suivant :

- Ménage achevé et ménage non achevé ;
- Raisons pour lesquelles ces ménages ne sont pas achevés ;
- Récupération des fiches des ménages achevés.

*** Contrôle technique**

1. Pour les ménages achevés :

Le contrôleur récupère les fiches F1, F2, F3 et F6 pour faire le contrôle technique et les calculs nécessaires. Il fait les calculs des superficies séance tenante et porte la superficie en l'hectare sur la fiche 3. Il y inscrit aussi l'erreur de fermeture.

**** Contrôle d'exhaustivité et de concordance des parcelles**

- a) Vérifier que, chaque responsable de parcelles sur F1, apparaît sur F2 et F3 autant de fois qu'il a de parcelles. Sinon il y a lieu d'interroger à nouveau les responsables de parcelles en question.
- b) Vérifier pour chaque parcelle qu'il y a concordance des cultures.
- c) Vérifier que pour chaque parcelle les colonnes 1 à 5 de F6 sont remplies.

**** Contrôle des mesures de superficies et de placement de carrés**

- a) Le contrôleur fait refaire systématiquement en sa présence les mesures de parcelles dont l'erreur de fermeture est supérieure à 5%. A cette occasion on vérifie la position du carré par rapport aux anciennes données. Si cette position est correcte on ne change pas le carré. Sinon il faut replacer le carré avec les nouvelles données si les dimensions ne sont pas correctes
- b) Il fait refaire pour 10% des parcelles les mesures de superficie des parcelles dont l'erreur de fermeture est inférieure à 5%. Il choisira de préférence les parcelles dont l'erreur de fermeture est inférieure à 1%. On vérifie à l'occasion la position du carré ainsi que ses dimensions. Si les dimensions sont fausses on les rectifie en bougeant les sommets sans refaire le placement.

2. Pour les ménages non achevés

- S'il y a des cas de refus le contrôleur rencontre le ménage pour donner de plus amples informations et demande de faire le travail avec l'enquêteur ; en cas de refus absolu le contrôleur fait enquêter le ménage de réserve.
- S'il s'agit d'un simple retard dans les mesures de superficies, le contrôleur donne la consigne de continuer après avoir résolu les problèmes :

. remise des fiches complémentaires, résolution des problèmes de matériels techniques.

La durée de la visite du contrôleur dans chaque village ne dépasse pas une journée. Si le travail à faire pour les ménages non achevés ne peut se faire dans ce délai il part et laisse l'enquêteur achever le travail. Les fiches sur le contrôle technique sont consignées dans la **fiche de contrôle phase 1 : deuxième visite**

Ramassage des fiches

Le contrôleur récupère les fiches F1, F2, et F3 pour les ménages terminés. Il laisse avec l'enquêteur la fiche 6. Pour chaque ménage il classe dans l'ordre suivant F1, F2, F3 et met dans une sous-chemise. Toutes les fiches d'un village sont classées dans une chemise avec les étiquettes marquant.

- la province
- le département
- le nom du village
- le nombre de ménages
- le nombre de fiche F1
- le nombre de fiche F2
- le nombre de fiche F3

Les chemises seront reposées à la DRA au plus tard le 15 septembre.

Préparation de la phase 2

Avant de quitter l'enquêteur, le contrôleur porte les superficies des parcelles sur les fiches 5 vierges, lui remet ces fiches 5 et des fiches 4 vierges en quantité suffisante, il fixe rendez-vous à l'enquêteur pour la phase II à une date comprise entre le 15 et le 30 septembre.

III. Programme de travail de la phase 2

(du 15 septembre au 30 septembre).

La phase II se déroule sur une période très courte. Ceci induit une contrainte de temps chez le contrôleur, mais l'enquêteur n'a pas cette contrainte. Par contre l'enquêteur auxiliaire peut ne pas être à mesure de collecter les données sur les greniers ; c'est alors au contrôleur de le faire.

Compte tenu de ces considérations, le contrôleur fait un programme pour une seule visite. Ce programme tient compte des rendez-vous fixés aux enquêteurs.

Il est prévu un jour par enquêteur et un jour de délai de route entre enquêteurs. Il doit à ce stade travailler 6 jours au moins dans la semaine, compte tenu de la contrainte de temps.

Déroulement de la visite

Le contrôleur tient une séance de travail avec l'enquêteur pour constater l'état d'avancement du travail : trois cas se présentent :

a) **le travail est achevé** : il fait le contrôle d'exhaustivité en vérifiant que les fiches F4 et F5 de tous les ménages sont rentrées.

* Pour les ménages achevés il fait le contrôle technique :

- **F5** : vérifier les codes produits et les codes ULM (colonne 4) et les contrôler la vraisemblance de l'équivalent en Kg grain (colonne 5).
- **F4** : vérifier les codes des cultures (colonne 3)
- Vérifier les équivalents en Kg grains (colonnes 5 et 11)
- Faire les calculs colonne 5 x colonne 6 et colonne 11 x colonne 12 et porter respectivement dans les colonnes 7 et 13.
- Calculer le rendement en divisant la colonne 7 par la colonne 2

Si le rendement est supérieur au rendement seuil, le contrôleur doit rencontrer le responsable de la parcelle pour vérification. La déclaration du producteur sera probablement différente de celle préalablement faite. Le contrôleur l'enregistre et refait le contrôle sur le rendement. Si le rendement reste toujours supérieur au seuil il faut l'accepter.

Tableau des seuils de rendement des céréales

Mil	1500
Sorgho blanc	1600
Sorgho rouge	1600
Maïs	3500
Riz	6000
Fonio	1500

b) Le travail est inachevé

Pour les ménages non achevés, si le nombre de ménages non achevé est supérieur à 2 il faut tirer au hasard 2 parmi eux pour les interroger le même jour.

Pour les cas de refus : visiter le ménage. S'il persiste dans le refus il faut laisser tomber. On ne fait pas de remplacement à cette phase.

Fin de la visite

Le contrôleur récupère les fiches remplies et pour chaque ménage il classe F4, et F5, dans cet ordre dans une sous-chemise. Les sous-chemises d'un même village sont classées dans une chemise à rabat avec étiquette portant :

- Province
- Département
- nom du village
- nombre de ménages enquêtés
- nombre de fiche 4
- nombre de fiche 5

il remplit la fiche de contrôle phase 2

Dépôt des fiches à la DRA

Les fiches 4 et 5 doivent être traitées le plus rapidement possible afin de publier dès octobre les prévisions de récolte. Le contrôleur doit le plus rapidement possible déposer les chemises soit à la DRA, soit remettre à une mission de supervision et ceci avant le 10 octobre.

IV. Programme de travail de la phase 3 :

Cette phase comporte deux visites. Pour chaque village sauf cas exceptionnel des zones où existent des cultures à récolte tardive : riz, tubercule. Dans ces zones le nombre de visites sera fonction des nécessités.

Première visite : récolte des carrés. Elle coïncide avec la période des moissons. Le contrôleur fait un passage d'inspection rapide, il vérifie les conditions de récolte du carré. Il demande à l'enquêteur si un ou plusieurs carrés ont changé de place et pour quel. Il arrive que l'enquêteur ou le responsable de la parcelle, croyant bien faire déplace le carré vers un endroit de la parcelle où la culture a bien (ou moins bien) réussie. Ceci fausse les résultats. Un effort a été fait pour placer le carré de façon aléatoire et très tôt au moment où le cycle est à son début pour éviter justement le risque du choix guidé. Si c'est le cas il faut retrouver l'emplacement des carrés avant la fin de la récolte et le matérialiser par des piquets.

Si des fiches. Si fiches 6 sont terminées, il les contrôle mais ne les réceptionne pas.

Deuxième visite : Pesée de la récolte des carré de rendement.

Cette visite est prévue pour durer 1 à 2 jours par village.

Le contrôleur fait le point de la situation avec l'enquêteur.

* Contrôle d'exhaustivité : tous les carrés ont-ils été récoltés et leur(s) récolte(s) pesées ? S'il existe des carrés

* Contrôle d'exhaustivité : tous les carrés ont –ils été récoltés ? Et leurs récoltes pesées? S'il existe des carrés non récoltés et qui ne peuvent pas être récoltés ou des carrés dont la récolte n'est pas sèche (il faut attendre 10 jours). Il fixe un autre rendez-vous à l'enquêteur en fonction des dates de récolte et des fins de périodes de séchage.

* Contrôle de vraisemblance

La vraisemblance des rendements est contrôlée de la façon suivante :

a) le rendement est trop élevé si la valeur de la colonne 14 dépasse de beaucoup 4Kg pour un carré de 25 m². Si c'est le cas il note sur son cahier.

b) Le rendement est trop bas si cette valeur est inférieur à 1 Kg. Si le rendement est égal à zéro, le contrôleur doit visiter la parcelle.

RECUPERATION DES FICHES 6

Les fiches 6 sont récupérés au fur et à mesure dès que le contrôle est fini.